

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit mai, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis à la Mairie salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Xavier COURTOIS (Maire) – Corine HECKER (adjoint) – GORSKI Didier (adjoint) – CAMILLERI Grégory – DESQUESNES Richard – GENNESSEAU Laureline – GERMAIN Marie - PHILIPPE Brandon.

Absents excusés : Ludivine CAPOLUNGO donne pouvoir à Corine HECKER, Milène THEVENET donne pouvoir à Didier GORSKI, Yann CONVERT donne pouvoir à Xavier COURTOIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, le Maire à 19H04.
Mme Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Le Maire propose d'ajouter un point N°6 : Demande de subvention Sauvegarde de la Vallée du serein
Accepté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1- Etat d'avancement des travaux assainissement

Les travaux avancent bien, pour le moment l'entreprise respecte les délais. Concernant le financement, le dossier de demande de subvention auprès de l'AESN sera instruit en juin, pour la demande de DETR le Sous-préfet nous a informé que le dossier ne sera pas instruit cette année et pas de certitude pour l'année prochaine.

C'est donc une somme importante que la commune devra financer puisque les travaux seront terminés en fin d'année.

Le Maire propose de confirmer la demande de prêt auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 891 000 €, les fonds seront versés en juillet. Le compte 1641 sera augmenté de 91 000 €.

Ligne du Prêt : PSPL – Prêt Aquaprêt

Montant : 891 000 euros

Durée d'amortissement : 60 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie de Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Délibération N°119118_28052026 Autorisation d'emprunt Banque des Territoires

Délibération N°122121_280526 DM n°1 Budget eau et assainissement

Les tarifs de l'eau et des abonnements actuels se situent en dessous de la moyenne nationale, une réflexion sur une augmentation devra être envisagée.

2- Point sur l'étude de la future station d'épuration

L'étude est en cours, les honoraires s'élèvent à :

- 39 900 € HT pour le cabinet ARTELIA
- 11 700 € HT pour l'ATD 89

Le financement des travaux de construction d'une nouvelle STEP va être un réel problème financier.

3 - Devis parking rue des Ecoles et demande de subvention

Un devis a été demandé pour la création d'un parking rue des Ecoles afin de faciliter le stationnement des habitants de la rue du Vau renard.

Le Conseil décide de demander des subventions auprès de la Communauté de Communes du serein et du Conseil Départemental. Les travaux ne seront réalisés qu'en cas d'obtention des aides.

Délibération N°120119_28052026 Demandes aides financières

4- Débat sur l'avenir de la scolarité des enfants de Massangis

Une rencontre sera proposée au Président du SISBMT afin de voir avec lui quelle démarche il peut engager auprès de la CCS.

5- Avenir et gestion du Musée

Les comptes de l'Association sont clos, le solde de 3 471,22 € a été versé au budget de la commune. Les Conseillers Grégory et Brandon se proposent pour réfléchir au devenir du bâtiment (superette, bar associatif ...).

6 - Demande de subvention association de sauvegarde de la Vallée du Serein

Demande de subvention de l'Association de « Sauvegarde de la Haute Vallée du serein » pour la préservation de l'environnement : subvention attribuée à l'unanimité 800 €.

Délibération N°121120_28052026 Subvention association de Sauvegarde de la Vallée du Serein

7- Questions diverses

NÉANT

La séance est levée à 22H20.